



Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2010, Université Savoie Mont Blanc. hceres-02041122

HAL Id: hceres-02041122

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041122>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : GRENOBLE

Établissement : Université de Savoie - Chambéry

Demande n° S3110052764

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

La mention de master « Droit privé » de l'Université de Savoie s'inscrit dans la continuité d'une offre de licence mention « Droit » au sein de l'université, elle ne comporte pas de doublon au sein de l'établissement.

Le dossier présenté propose une reconduction quasiment à l'identique de la mention par rapport au précédent plan quadriennal, sous réserve des adaptations qui suivent :

- dissocier la spécialité de « Droit des obligations » en deux parcours, l'un en voie professionnelle, l'autre en voie recherche ;
- créer une spécialité « Métiers du droit et de la justice » ;
- supprimer la spécialité « Droit français et droit suisse ».

La mention « Droit privé » envisagée pour le nouveau contrat regrouperait ainsi les spécialités suivantes :

- « Droit des affaires » (voie professionnelle) (renouvellement).
- « Droit notarial » (voie professionnelle) (renouvellement).
- « Droit des obligations » :
 - Parcours « Contrats et responsabilité » (voie recherche) (renouvellement).
 - Parcours « Droit du dommage corporel » (voie professionnelle) (ouverture).
- « Métiers du droit et de la justice » (voie professionnelle) (ouverture).

La spécialité « Métiers du droit et de la justice » est issue de la spécialité « Droit des obligations » dont elle a été dissociée, il s'agit donc d'une demande de transformation de parcours en spécialité.

Les principales modifications envisagées touchent au parcours « Droit des obligations » qui est réorganisé dans ses parcours, l'un devenant une spécialité, un autre étant créé.

Les objectifs poursuivis sont des formations très classiques pour les disciplines juridiques, dans le cadre d'un master pour les principales professions de droit privé ou la recherche.

Avis condensé

● Avis global :

La maquette présente une cohérence globale manifeste dans ses formations et parfaitement classique (au sens positif du terme) dans les facultés de droit. L'offre de formation est raisonnable et proportionnée aux capacités d'enseignements de l'établissement (nombre de membres du corps enseignant local, spécialités et compétences des enseignants).



Les spécialités proposées sont mûrement réfléchies. Elles sont en nombre adapté à la taille de l'établissement et sont accessibles aux étudiants qui ont suivi leur cursus universitaire dans cette faculté (adéquation avec la licence généraliste et avec le tronc commun de la première année de master). Elles sont enfin adaptées aux besoins du monde professionnel (perspectives de recrutements effectifs) et au bassin d'emploi local.

L'équipe enseignante fait preuve d'un dynamisme certain, d'une réelle implication dans l'établissement et propose dans le dossier des adaptations et évolutions circonstanciées et pertinentes. La mention est ainsi dotée de lisibilité dans sa simplicité et d'actualité dans ses orientations.

- Points forts :
 - Bonne lisibilité de l'organisation de la mention.
 - Pertinence des différentes spécialités envisagées au sein de la mention.
 - Bonne adéquation au monde professionnel.

- Points faibles :
 - Absence de recours à la formation continue.
 - Attractivité pour les étudiants extérieurs limitée.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandation pour l'établissement :

C'est peut-être par la formation continue, voire par des propositions de formation en alternance qu'un effort d'attractivité pourrait être réalisé.

Avis détaillé

1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

L'organisation du master est en adéquation avec l'offre de formation traditionnelle juridique. La mention est équilibrée et réfléchie dans sa composition ; les matières proposées permettent de construire des parcours s'orientant aussi bien vers la recherche scientifique (doctorat) que vers une formation professionnelle pertinente et adaptée pour former des juristes de haut niveau.

2 ● CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

La mention s'inscrit logiquement dans la continuité d'une licence généraliste. Les formations proposées sont en cohérence avec la taille de l'établissement, la même cohérence est observée pour l'adossement à la recherche de l'équipe enseignante. L'adossement aux milieux socio-professionnels a été étudié précisément pour veiller tant à l'adéquation qu'à l'intégration dans le tissu local.

L'ouverture internationale est essentiellement présentée au travers des programmes d'échanges Erasmus des étudiants, au détriment peut-être d'invitations de professeurs étrangers.

3 ● ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

La mention repose sur une structure opportune en tronc commun en master 1 (de façon classique en droit). Les choix de matières proposés permettent à l'étudiant de construire sa spécialisation ultérieure en deuxième année de master. Les stages sont obligatoires en M2 seulement, leur durée minimale n'est pas toujours précisée.

Une fermeture de spécialité co-habilitée est annoncée (avec la Suisse) en raison de divergences de fonctionnement (absence de LMD en Suisse -Licence-Master-Doctorat-). Quant aux mutualisations, elles ont essentiellement lieu en deuxième année de master lorsque les spécialités sont proches (autour du droit des obligations notamment). Le pilotage de la formation est organisé et assuré de façon classique et satisfaisante.



4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Les étudiants sont essentiellement recrutés à l'échelon local (à l'issue de la licence) ou sur le bassin rhodanien. Les effectifs sont dans l'ensemble assez petits, mais en adéquation avec la structure.

L'établissement cherche à stabiliser ses effectifs en adaptant l'offre de deuxième année à la formation en première année.

Les procédures d'évaluation sont peu nombreuses, mais l'établissement cherche à mettre en œuvre une procédure pour améliorer ce point à l'avenir.

Les taux de réussite exceptionnels (et systématiques) en M2 à hauteur de 100 % peuvent surprendre quelque peu et conduire à formuler quelques interrogations pour lesquelles le dossier ne procure pas de réponse.

L'analyse à deux ans du devenir des diplômés manque d'informations, de même que le bilan prévisionnel pour la prochaine période. Pour ce dernier, la formation fait état d'une volonté d'accroître les flux, mais sans fournir en appui de réelle documentation pour étayer cette perspective.

Avis par spécialité)

Droit des affaires

- Avis :

La spécialité paraît adaptée tant dans son objet que dans son contenu. De nombreux intervenants professionnels participent à la formation, rendant l'orientation « voie professionnelle » crédible pour les recruteurs et effective pour les étudiants. L'objectif de cette spécialité consiste à former des juristes d'entreprise, de façon classique. Au regard de la formation, les débouchés vers un profil de « juriste d'entreprise » sont légitimes et sources de forts recrutements habituellement dans le domaine juridique.

- Points forts :

- Qualité des intervenants, notamment professionnels.
- Ouverture à la gestion et à la finance.
- Flux de dossiers en augmentation.

- Points faibles :

- Pas de réseau des anciens étudiants.
- Aspects procéduraux peu développés.
- Petits modules de cours (15 heures).

- Recommandations pour l'établissement :

Il pourrait être intéressant pour la formation des étudiants de renforcer la spécialité en matière processuelle. Le recours à la formation continue devrait être étudié, la matière s'y prêtant particulièrement.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit notarial

- Avis :

La spécialité de « Droit notarial » est fortement réglementée, aussi la marge de manœuvre des facultés dans l'organisation de la spécialité est elle réduite. Il est cependant possible de noter pour celle-ci un souci de rigueur dans le choix des intervenants professionnels (aux côtés des universitaires) et des matières parfaitement adaptée à la profession future des étudiants. La spécialité fonctionne de façon très satisfaisante et, au sortir de la crise financière et immobilière actuelle, devrait retrouver des effectifs et un engouement de la part des étudiants et des études notariales (pour le recrutement en stage).

- Points forts :

- Pertinence des matières pour la profession.
- Nombreux professionnels parmi les intervenants.

- Points faibles :

- Faiblesse du volume horaire de certaines matières.
- Peu d'information sur la gestion des effectifs face à la crise du notariat.

- Recommandations pour l'établissement :

Une ouverture à la formation continue pourrait être envisagée. La gestion des effectifs recrutés devrait être confrontée aux réalités des débouchés en matière de stage.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit des obligations

- Avis :

La spécialité est très pertinente pour des juristes au sein d'une faculté de droit. L'organisation des deux parcours (voie recherche, voie professionnelle) est marquée de plus d'originalité. L'intérêt du parcours professionnel « Dommage corporel » est certain, son attractivité devrait être corrélative. La voie recherche (« Contrats et responsabilité »), qui se retrouve habituellement dans l'offre de formation des masters de mention « Droit privé », prévoit des effectifs plus faibles, mais courants, depuis plusieurs années, dans le cadre de la recherche juridique.

La spécialité devrait être attractive tant pour les étudiants (dans leur formation), que pour les professionnels dans une perspective de recrutement.

- Points forts :

- Choix des matières proposées très cohérent.
- Qualité du corps enseignant.
- Pertinence du thème « dommage corporel ».

- Points faibles :

- Difficulté de gestion des effectifs pour nourrir les deux parcours envisagés.
- Risque de faiblesse du parcours « contrats et responsabilité ».

- Recommandation pour l'établissement :

Dans l'attente des réponses ministérielles, interroger les étudiants actuels de master (1 et 2) pour vérifier l'adéquation de l'offre de formation à leurs souhaits d'orientation permettrait peut-être d'apprécier la gestion des effectifs futurs.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Métiers du droit et de la justice

- Avis :

Cette spécialité est peut-être la plus particulière de la mention « Droit privé », sans pour autant revêtir d'originalité trop marquée pour une formation de juristes. Elle est intéressante, sur le plan théorique particulièrement, avec un intitulé assez vaste et généraliste (voire imprécis). Elle comporte un nombre très notable d'intervenants universitaires. L'idée est originale, mais l'aspect professionnalisant est irrégulièrement abordé. Elle apparaît mixte en réalité, moitié renforcement de la préparation de type IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires), moitié formation de juristes généralistes (ou formation généraliste de juristes...).

- Points forts :

- Diversité des thèmes proposés.
- Qualité des intervenants.
- Originalité de la formation.

- Points faibles :

- Articulation avec l'IEJ mal définie dans le dossier.
- Peu de droit processuel.
- Effectifs envisagés assez faibles (15).

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de renforcer la formation en droit processuel et peut-être de regrouper certains enseignements dans un souci de cohérence.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A